



**Consultation publique
Projet de plan de conservation
Site patrimonial de Sillery**

**Mémoire déposé au
Conseil du patrimoine culturel du Québec**

**par la
Table de patrimoine-histoire du
Conseil de la culture des régions de Québec
et de Chaudière-Appalaches**

**Québec
15 mars 2013**

Introduction

Seul organisme à regrouper, représenter et à offrir des services aux intervenants culturels de l'ensemble des disciplines artistiques, culturelles et patrimoniales, le Conseil de la culture des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches regroupe plus de 200 organismes culturels et représente quelque 2 500 artistes professionnels, travailleurs culturels et patrimoniaux.

Le Conseil de la culture se sent donc interpellé au premier chef par le plan de conservation du patrimoine. Il est d'ailleurs intervenu lors des audiences publiques pour le projet de Loi 82 sur le patrimoine culturel en 2010. En outre, dans le diagnostic culturel de nos régions réalisé en 2012, la première orientation stratégique adoptée vise à assurer la qualité et l'accès à la population aux arts, au patrimoine et à la culture, ainsi que la protection de tous les patrimoines sur l'ensemble du territoire régional.

Au sein du conseil, la table de patrimoine-histoire regroupe des spécialistes de l'histoire et du patrimoine, des organismes en interprétation et en conservation, des musées et centres d'interprétation. Le site patrimonial de Sillery fait partie des préoccupations du plan d'action annuel de cette table de concertation. Il est important de souligner que nous appuyons les démarches entreprises depuis des années par le Conseil de quartier de Sillery afin de conscientiser les citoyens à ce patrimoine unique à Québec.

Ce document présente les principales recommandations en regard du projet de plan de conservation du site patrimonial de Sillery. Il présente les éléments qu'il nous semble important à cette étape de porter à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec. Il revient également sur certaines recommandations déposées lors des audiences publiques visant à l'adoption de la Loi 82 en 2010, considérant que celles-ci sont plus que jamais d'actualité.

En effet, nous sommes convaincus qu'une des raisons pour lesquelles ce plan de conservation suscite tant d'inquiétudes et de remous citoyens, c'est parce qu'il manque une étape de travail entre la Loi 82 et la préparation de plans de conservation. Le Ministère doit d'abord adopter une politique et une stratégie des patrimoines afin de proposer une vision d'ensemble de son action. Nous y reviendrons plus avant.

En définitive, ce plan de conservation agira à titre de modèle pour le futur, étant le premier à être proposé suite à l'adoption de la Loi 82 sur le patrimoine culturel. À ce titre, nous croyons qu'il est crucial de le soumettre à une réflexion approfondie afin d'en faire un document exemplaire et d'une durée significative.

Une politique du patrimoine

Dès 2010, au cœur de notre mémoire présenté en commission parlementaire, nous avons insisté sur l'élément suivant :

Le gouvernement doit promouvoir et défendre une stratégie nationale (politique) dont il est le principal initiateur et responsable, tout en y associant les régions et les collectivités en général ;

- *Opération patrimoine 2012-2022*
- *Objectif : placer le patrimoine au cœur des préoccupations gouvernementales et citoyennes*
- *Cibler les citoyens en devenir, les jeunes*

À ces fins, le gouvernement doit établir des priorités, fixer des objectifs quantifiables et atteignables dans le temps.

Lors de cette présentation, la Commission a donné comme réponse que ce n'était pas l'objet de la loi de proposer une telle action, et que ces démarches feraient partie de l'approche ministérielle subséquente. Pourtant, sans action posée à cet égard, nous sommes actuellement à réviser une proposition de plan de conservation pour un site patrimonial, qui semble-t-il, sera suivi par d'autres de la même façon.

Lors des trois rencontres tenues en février au sujet du Site patrimonial de Sillery, dans les médias et au cœur des propos citoyens, on ne peut faire autrement que de constater que ce besoin est plus que jamais présent. Le Ministère de la Culture et des Communications doit définir sa vision globale du développement des patrimoines avant de poursuivre la démarche de chaque plan de conservation.

L'approche adoptée par le gouvernement dans la Loi québécoise sur le développement durable est à ce titre un exemple parfait, dont pourrait s'inspirer le MCCQ. Nous l'avons déjà mentionné en 2010. Le ministre y définit une stratégie et une vision commune, identifie des actions, des objectifs à atteindre, mesure les progrès accomplis. On y trouve également un exemple de plan de conservation pour certains environnements naturels qui nous semblent beaucoup plus proches de ce que doit être un plan de conservation.

Du cadre de gestion au plan de conservation pour Sillery

Le cadre de gestion de 2008 a défini les principales orientations à partir desquelles le ministère analysait les projets visant les grandes propriétés situées sur le promontoire de Sillery. Il proposait 6 grandes orientations visant chacune un champ précis d'intervention.

Le plan de conservation de 2013 est d'abord destiné à guider les décisions du ministre dans l'exercice de ses pouvoirs en rapport avec la Loi 82. Il étend le territoire visé, et en cela il est déjà méritoire. Nous croyons que ses orientations auront une grande portée afin de fournir à la Ville de Québec des pistes claires pour la préparation de son Plan particulier d'urbanisme (et autres documents) en fonction de la protection du site patrimonial qui fait face à nouveau à des enjeux liés au développement urbain.

Le Plan de conservation proposé

Nos inquiétudes

- Les communautés religieuses ont commencé à se départir de leurs terrains et cette tendance va s'intensifier au cours des prochaines années.
- Les investisseurs/promoteurs effectuent des pressions afin de ne pas perdre une flexibilité de développement précieuse.
- Le contexte préservation/développement immobilier tend à se complexifier.
- Les montants potentiels de taxes résidentielles en jeu rendent les choix de développement avec une vision à long terme difficiles pour la municipalité.
- Les citoyens ont la perception que la limite est atteinte face à l'accueil de nouvelles constructions et au développement immobilier des grandes institutions.
- Quelle sera la portée réelle de la protection accordée aux différents patrimoines ?
- Sans actions et objectifs à atteindre, comment pourrons-nous évaluer la situation dans le temps ?
- Serons-nous fiers du Site patrimonial de Sillery dans 10 ans ?

Nos réactions face aux orientations du plan de conservation

« Réconcilier la préservation des valeurs patrimoniales et les usages contemporains du site patrimonial qui doit demeurer vivant, principe de base de sa conservation » p.7

- Nous tenons à souligner que ce ne sont pas tous les usages qui permettent de garder un site vivant, particulièrement ceux qui en limitent l'accès citoyen.
- En fait, ce n'est surtout pas la construction de condominiums qui permettra de répondre à ce critère.

« Le plan de conservation repose sur une démarche en trois temps. Il s'agit d'abord de connaître le site patrimonial pour en faire émerger des significations et de dégager ensuite des orientations... » p.7

- Nous demandons la réalisation une étape de réflexion afin de faire *émerger des significations* qui n'est pas dans le document. Le plan ne propose pas de vision future ni d'esprit du lieu.

Les 3 grandes orientations

- 1- *Préserver les valeurs patrimoniales du site patrimonial*
- 2- *Privilégier le traitement minimal*
- 3- *Assurer la continuité à travers les changements*

- Ces énoncés sont larges et très généraux
- Cette approche est défensive plutôt que positive
- Les termes sont souvent peu précis et d'application difficile : « *assurer la continuité à travers les changements* »
- L'approche au cas par cas soulève une grande inquiétude

Nos recommandations

D'ordre général

Nous réitérons la demande effectuée en commission parlementaire en 2010 :

1. *Le gouvernement doit promouvoir et défendre une stratégie nationale (politique) dont il est le principal initiateur et responsable, tout en y associant les régions et les collectivités en général ;*

- *Opération patrimoine 2012-2022*
- *Objectif : placer le patrimoine au cœur des préoccupations gouvernementales et citoyennes*
- *Cibler les citoyens en devenir, les jeunes*

À ces fins, le gouvernement doit établir des priorités, fixer des objectifs quantifiables et atteignables dans le temps.

Pour le Plan de conservation

2. Nous recommandons l'augmentation des limites du site patrimonial et que le ministère se penche sur les cas problèmes et les vestiges particuliers.

- Demander l'agrandissement de la zone désignée : inclure Nolansville, Bergerville ainsi que les deux côtés du Chemin Saint-Louis.
- Solutionner le cas de la Maison Bignell
- Appuyer le projet auto financé qui vise l'interprétation des vestiges des grands chantiers de bois.

3. Il faut impérativement que soit prise en compte la documentation des éléments du patrimoine immatériel.

- Le plan tel que présenté ne tient pas compte du patrimoine immatériel, qui doit impérativement être documenté avant que les communautés religieuses disparaissent.

4. Il est nécessaire de développer une vision, de bien cerner l'esprit des lieux à promouvoir.

Nous recommandons qu'une approche globale, plutôt que par cadre ou système, soit utilisée.

- Utiliser l'occasion causée en 2014 par le 50e anniversaire de la création du site historique de Sillery afin de planifier un projet d'aménagement de parc vert « linéaire » sur l'espace non construit entre l'escarpement et les bâtiments existants. Son usage sera récréatif et vert, complémentaire à celui de la Promenade Champlain.
- Mandater la Commission de la Capitale Nationale du Québec afin d'être promoteur de ce chantier.
- Favoriser la création d'une Fondation de citoyens afin de collaborer à ce grand projet.
- Limiter fortement l'ouverture faite au développement immobilier qui présente de véritables risques de briser le fragile équilibre du site : soit fixer la limite de capacité de nouveaux espaces de logement (en vue de l'atteinte d'un équilibre entre les pôles de préservation et de développement inclus aux outils règlementaires de la Ville de Québec).
- En conséquence et en complément de ce parc linéaire, que le Gouvernement du Québec, par son ministère de la Culture et des Communications et/ou de ses mandataires, obtienne le premier droit d'achat lors de la mise en vente des terrains des communautés religieuses ou de lieux d'enseignement.
- Planifier les efforts financiers considérables qui en découleront avec une approche de partenariat.
- Que les espaces ainsi devenus publics soient liés à la bande verte du haut de l'escarpement et que leurs usages soient dédiés au social, au communautaire et à la santé en continuité avec les activités des communautés religieuses, et donc l'esprit du lieu.
- Que ces terrains et bâtiments soient acquis en fonction de combler des besoins communautaires, sociaux et de santé générale, tels que jardins communautaires, lieux d'hébergement pour personnes âgées, centres de la petite enfance, camps de jour, centres récréatifs, maisons de récupération, etc...

- Développer un grand devis de développement sur 10 ans. Que des objectifs, des indicateurs de résultat et des mécanismes d'évaluation soient mis en place.
- Que le Conseil de quartier de Sillery soit associé d'office aux suivis, bilans et développement de grands projets afin d'assurer une implication citoyenne.

5. Durée du plan de conservation

- Donner une durée déterminée au plan.
- Adopter des mécanismes de mise à jour et de révision en fonction de l'atteinte des objectifs.

Conclusion

Pour la communauté citoyenne de Québec et la préparation des autres plans qui vont être mis en place au cours des prochaines années, l'exercice que nous faisons aujourd'hui va donner le ton et fixer des critères que nous souhaitons d'excellence.

Pour le Site patrimonial de Sillery, ce plan doit être efficace, rassembleur, particulièrement créatif et exemplaire, avoir la capacité réelle de livrer un régime concret et fiable de protection et des mesures de mise en valeur qui ne mettent pas en péril le patrimoine tout en assurant une meilleure utilisation des lieux.

À la fin de notre réflexion de quelques semaines, nous demandons au ministère d'adopter une approche de leadership qui permettra de garantir la préservation à court et long terme des patrimoines du site patrimonial de Sillery.

Le Ministère de la Culture et des Communications doit exercer son leadership en vue de développer la vision d'un grand jardin citoyen dont la responsabilité serait collective et partagée entre les pouvoirs publics, les institutions, le secteur privé, le milieu associatif et les citoyens eux-mêmes.